



## SECURITE – ESCORTES MOTO

Commission Escortes FMVS, Eric Caloz

Rue de Fosseau 7B, 1955 Chamoson

Mail : [escortesvs@fmvs.ch](mailto:escortesvs@fmvs.ch)

### Feuille d'inscription pour nouvel Escorteur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ N° Natel : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Taille habits : S - M - L - XL - 2XL - 3XL Date de naissance : \_\_\_\_\_

Je suis membre :  FMVs  Motards en Folie  AM-TPV  ESMJ  autre : \_\_\_\_\_

J'ai déjà participé à des escortes :  OUI  NON

**Moto** : N° Plaque : \_\_\_\_\_ Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Cylindrée : \_\_\_\_\_

J'ai une assurance **Casco** :  Totale  Partielle  qu'une RC **Cie d'assurance** : \_\_\_\_\_

**A joindre impérativement : copies du permis de circulation et du permis de conduire (2 faces)**

Par ma signature, je confirme mon souhait à m'engager comme Escorteur, sous l'égide de la Commission des Escortes de la FMVs, et confirme avoir pris connaissance des conditions de participation ci-dessous et de les accepter sous peine d'exclusion. La confirmation de l'inscription définitive en tant qu'Escorteur vous sera communiquée par e-mail, après contrôle des données.

Par ma signature, je prends note qu'aucune organisation, ni la FMVs n'assure plus les motos en RC ni en Casco, et certifie être assuré à titre privé durant ce type de manifestation. Toutes les manifestations se déroulent sur routes ouvertes et, par conséquent, tout conducteur est soumis à la LCR.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Inscription et copies des permis à renvoyer, soit par e-mail à : [escortesvs@fmvs.ch](mailto:escortesvs@fmvs.ch), soit par courrier à :**

**Commission Escortes FMVs, Eric Caloz, Rue de Fosseau 7B, 1955 Chamoson**

#### Conditions de participation :

- ✓ Les motards participant aux manifestations le font à titre de bénévoles et doivent être majeurs
- ✓ L'organisateur prend en charge les frais de logistique (logement, repas, transport, carburant, év. dépannage)
- ✓ Etre en possession d'un permis de conduire valable de la catégorie de sa moto (pas de permis L "provisoire")
- ✓ Avoir une moto homologuée et conforme à la LCR de plus de 250 cm<sup>3</sup> avec une autonomie d'au moins 200 km. Les motos trop bruyantes et peu maniables, ainsi que les scooters <400 cm<sup>3</sup> ne sont pas acceptés
- ✓ Avoir un équipement de motard adéquat et homologué selon les normes en vigueur (casque, veste, gants avec doigts, pantalon et bottes obligatoires). Casque modulable recommandé et sifflet
- ✓ Avoir une parfaite maîtrise de sa moto et justifier d'au moins 500 km de "roulage" avant la première manifestation annuelle (**pas de "sortie de plaque" juste avant la première manifestation**)
- ✓ Etre couvert par une assurance, soit RC, partielle ou totale, car nous roulons sur routes ouvertes. En cas d'accident lors d'une manifestation, la FMVs prend en charge le paiement de la franchise jusqu'à CHF 200.00 pour les non-membres FMVs et jusqu'à CHF 1000.00 pour les membres FMVs, pour autant que le motard ne soit pas fautif. Des montants supérieurs peuvent être alloués, mais de cas en cas
- ✓ Avoir une bonne résistance au stress et être en bonne santé
- ✓ Pour tous les escorteurs, s'engager à suivre les cours de formation donné par les organisateurs, ainsi que les cours de remise à niveau
- ✓ La consommation d'alcool et/ou de drogue est strictement interdite avant et pendant les missions. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles